



ULTRA PADDLE RACE 2023



Une course en relais par 2 de Saint Raphaël (Var) à Calvi (Haute-Corse) Organisée par
l'Association Extrême Glisse Événement (EGE)
Du 20 au 27 mai 2023

BULLETIN D'INSCRIPTION

PARTICIPANT 1

NOM :	PRÉNOM :
DATE DE NAISSANCE :	
ADRESSE :	
TELEPHONE :	E-MAIL :
PROFESSION :	LICENCE SURF COMPETITION N° :

PARTICIPANT 2

NOM :	PRÉNOM :
DATE DE NAISSANCE :	
ADRESSE :	
TELEPHONE :	E-MAIL :
PROFESSION :	LICENCE SURF COMPETITION N° :

VOILIER ACCOMPAGNANT (à remplir sauf si le voilier est fourni par l'organisateur)

NOM DU BATEAU :	TYPE :	DIMENSION :
N° DE FRANCISATION :	ARMEMENT :	
PRENOM ET NOM DU PROPRIETAIRE / SOCIETE :		
ADRESSE :		
TELEPHONE :	E-MAIL :	

PROGRAMME

Accueil des participants le samedi 20 mai 2023, à partir de 17h00
Plage du Veillat à Saint Raphaël

Briefing général, présence obligatoire, le 20 mai 2023 à 19h00.

Départ de la traversée à partir du dimanche 21 mai 2023 de la plage du Veillat à Saint Raphaël.

Selon les conditions météorologiques, le départ peut être reporté jusqu'au vendredi 26 mai. Cette période est nommée
« waiting period ».



ULTRA PADDLE RACE 2023



REGLEMENT DE COURSE

Équipes

Chaque équipe est composée de 2 coureurs âgés de + de 18 ans le jour du départ, déclarant savoir nager et ayant souscrit une licence compétition de la Fédération Française de Surf de l'année en cours (l'organisateur peut la délivrer). Chaque coureur doit justifier d'un classement lors d'une course fédérale ou internationale récente ou fournir tous justificatifs de ses compétences en SUP.

Certificat médical et informations confidentielles

Il doit être fourni un certificat médical de non contre-indication à la pratique du « stand-up paddle » longue distance de 190 km. Si le participant l'estime nécessaire, il peut remettre à l'organisation toute information médicale, sous pli fermé, et qui ne sera ouvert qu'en cas d'incident et par un personnel médical.

Voilier accompagnant

Chaque équipe est accompagnée d'un voilier et au minimum de 2 skippers. Le voilier et/ou les skippers peuvent être fournis par l'organisation sous réserve des disponibilités.

Frais d'inscription par participant

Les frais sont de 300 € par coureur et couvrent :

- Les moyens de sécurité
- La soirée d'accueil et la soirée d'arrivée.
- Un t-shirt au nom de l'évènement, portant les noms des partenaires, à porter selon les instructions.

Annulation

- Toute annulation de participation postérieure au 1^{er} mai 2023 ne donnera pas lieu à remboursement.
- Toute annulation de participation entre le 10 avril et le 1^{er} mai 2023 inclus donnera lieu à remboursement de 50% des frais d'inscription.
- Si l'évènement est annulé pour cause météorologique ou par décision préfectorale les frais d'inscription seront remboursés intégralement.

Avitaillement et frais de port

Les bateaux bénéficient d'une place de port gratuite durant l'évènement. L'avitaillement est fourni pour 2 skippers et n'est pas fourni pour les coureurs.

La Direction de course

Elle est composée d'un Directeur de Course et d'un adjoint. Elle gère l'ensemble des aspects nautiques et de sécurité. Elle détermine le jour et l'heure du départ.

Date

La date et l'heure du départ sont fixées par décision du Directeur de Course en fonction des conditions météorologiques et de l'état de la mer durant la semaine pendant laquelle se déroule l'évènement soit à partir du dimanche 21 mai et au plus tard le vendredi suivant.

Départ et Arrivée

Le départ a lieu de la Plage du Veillat à Saint Raphaël, planche et rame à la main, leash attaché.

L'arrivée se trouve sur la plage du Club Nautique de Calvi. Pour valider la course, les deux coureurs devront franchir ensemble la ligne d'arrivée rame à la main.

Heure de fermeture de la ligne d'arrivée : heure d'arrivée de la première équipe + 30% du temps réalisé par celle-ci (ex : Arrivée 1^{ère} équipe : 8h avec un temps de traversée de 25h - Heure fermeture ligne = $0.30 \times 25 = 7,5$ soit 7h30 , 8h + 7h30 = 15h30 pour l'heure de fermeture de la ligne d'arrivée).

Matériel obligatoire à fournir par les participants

- Un gilet 50 Newton ou une ceinture largable 100 Newton et un sifflet
- Un gilet routier fluorescent
- Une lampe frontale étanche et des piles de rechange
- Un sac à dos d'hydratation
- Une planche de 14 pieds au maximum avec un leash et une rame
- Une lampe de type Flash-Light
- Des bâtons luminescents.
- Une montre GPS avec enregistreur de parcours (qui pourra être demandé par la direction de course à l'arrivée).
- Un short et T-Shirt ou une combinaison Long-John lycra et une veste ou combinaison néoprène de 3 à 5 millimètres.

Matériel obligatoire pour les voiliers

Une annexe avec moteur et une lampe longue portée.

Les voiliers doivent être en règle avec leur autorité nationale, et avec les règles d'armement et de sécurité prescrites par les affaires maritimes au-delà de 6 miles nautiques d'un abri (armement hauturier en conformité).

Matériel de sécurité fourni par l'organisation

- Un téléphone "satellite "
- Un défibrillateur
- Selon les instructions des affaires maritimes, une balise AIS individuelle.

Identification des équipes

Les équipes seront numérotées et identifiées par des cagnards fixés aux filières des voiliers. Le pavillon de l'ULTRA PADDLE RACE doit être hissé dans la mature.

Commissaires de Course

2 commissaires de course désignés par l'organisateur seront à bord de chaque voilier durant la course. Ils vérifieront le respect du présent règlement, appliqueront les pénalités et signaleront à direction de course les infractions au règlement qu'ils constateront.

Respect du Code Maritime

L'équipe est soumise au Code Maritime. Elle ne jouit d'aucune priorité. Les règles de solidarité maritime s'appliquent pendant la course.

Règles de Course :

- Le cap du bateau est déterminé en accord entre les coureurs et le chef de bord. L'équipe est responsable du choix de sa route entre les points de départ et d'arrivée.
- Les coureurs ne peuvent pas évoluer dans le draft du voilier mais peuvent au besoin s'abriter du vent sur le côté du voilier. Ils ne doivent pas s'en éloigner à plus de 50 mètres le jour et 10 mètres du coucher au lever du soleil, en cas de visibilité réduite ou de mer difficile.
- Toute aide à la progression est interdite. Le leash ne peut être enlevé qu'à l'occasion du passage de relais effectué par l'annexe du bateau. Le nombre et la durée des relais relève de la décision des coureurs.

Pénalités

Les règles de sécurité non respectées et les manquements aux règles de course entraînent l'application d'une pénalité immédiate de 10 minutes d'arrêt.

Respect des règles et des valeurs du sport

L'organisateur est fondamentalement attaché au respect absolu des personnes, des biens et de la nature et pourra écarter tout participant bafouant volontairement ces valeurs ou ne respectant pas les règles de course.

Abandon

L'abandon de l'équipe doit être signalé à la direction de course par le chef de bord et le bateau devra rejoindre directement le port d'arrivée. L'abandon d'un coureur n'entraîne pas l'abandon de l'équipe. Si l'abandon est lié à un accident, celui-ci doit être signalé sans délai au directeur de course et les secours appelés par le skipper.

Réclamations

Toute réclamation doit être effectuée auprès de la direction de course dans un délai de soixante minutes après l'annonce des résultats provisoires.

Communication et Droit à l'image

Les images et vidéos réalisées durant l'évènement resteront la propriété de l'organisateur et pourront être diffusées gratuitement par tout service de diffusion conformément à l'article L. 333-7 du Code du Sport.

Responsabilités et Assurances

L'organisateur met en œuvre tous les moyens à sa disposition pour assurer la sécurité des participants conformément aux lois et aux règlements. La décision de participer à l'évènement relève de la responsabilité de chaque participant. Conformément à l'Article L321-6 du Code du Sport, il est précisé que les licenciés de la Fédération Française de Surf peuvent adhérer au contrat « collectif d'assurance de personnes » disponible en téléchargement sur le site de la fédération.

Les participants sont informés qu'ils peuvent souscrire des garanties individuelles accidents complémentaires couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

L'organisateur n'a qu'une obligation de moyens et décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participants pendant l'évènement.

L'organisateur a souscrit une assurance ASSOCIATION PRO auprès de la compagnie ALLIANZ contrat n° 60963612 couvrant sa responsabilité civile et celle de ses préposés salariés ou bénévoles et celle des adhérents à l'association EGE.

RGPD

L'organisateur s'engage à traiter les données collectées dans le respect de la réglementation applicable prévue par la loi du 20 juin 2018 et par le règlement général sur la protection des données à caractère personnel. Toute information complémentaire est disponible sur le site : <https://www.cnil.fr/>. Le responsable du traitement des données est M. Jean-Philippe GIRARDIN — jeanphi@ege-var.com.

Le dossier complet d'inscription doit nous parvenir avant le 1er avril 2023

Par e-mail à l'adresse contact@paddleraid.com

Ou par voie postale à Extrême Glisse Évènement - Les Florianes - Bat C3 – 350, av. du 8 mai 1945 –
83700 Saint-Raphaël

Avec les documents suivants et le paiement à savoir :

- Le bulletin d'inscription complété et signé + copie d'une pièce d'identité
- La photocopie de la licence de Surf 2023
- Le certificat médical de non contre-indication à la pratique du « stand-up paddle » longue distance de 190 km et le cas échéant les informations qu'il juge utile sous pli fermé.
- Le paiement de 300 € par participant par chèque ou virement sur le compte ouvert au nom de : « Association Extrême Glisse Évènement », IBAN : FR76 1910 6000 1443 6817 0131 262 - BIC : AGRIFRPP891.

FAIT À

LE

NOM, PRÉNOM ET SIGNATURE